

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET SOUMIS A EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Charleroi, 150 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : Association des Copropriétaires à Saint-Gilles, chaussée de Charleroi 146, 146A, 148, 150 et rue Defacqz 113, 115, 117, 119 dont le siège social se situe chaussée de Charleroi, 146 à 1060 Saint-Gilles.

Objet de la demande : l'exploitation de :

Installations	Puissance, capacité, quantité
Parking couvert	82 véhicules à moteur
Transformateurs statiques	630 kVA

Il s'agit d'une demande de renouvellement de permis d'environnement de classe 1B.

P.R.A.S. : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial, en point de variation de mixité, le long d'un espace structurant.

Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 16/02/2023 au 17/03/2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://novac-pe.irisnet.be/>
- à l'Administration communale **au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (jmbaeten@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 17/03/2023.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut également demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation. La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 04 avril 2023 entre 8h et 18h à l'Hôtel de Ville.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 07/02/2023.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

(s) Laurent Pampfer.

Le Bourgmestre,

(s) Jean Spinette.